

# Demande de subvention au FIEP

Année 2018-2019

Ce document explique les règles de fonctionnement pour l'acheminement d'une demande de subvention au Fond d'investissement des étudiants en pharmacie (FIEP) pour l'année financière 2018 – 2019 (1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019).

- Toute demande de subvention au FIEP doit être rédigée à l'aide du formulaire électronique PDF inclus avec ce document et doit être acheminé, avec toute pièce justificative (soumission, résolution, etc.) à l'adresse de courriel [fiep@pha.ulaval.ca](mailto:fiep@pha.ulaval.ca) avant les dates de tombées suivantes :
  - 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour la réunion du Conseil d'administration du FIEP du mois de novembre 2018;
  - 1<sup>er</sup> mars 2019 pour la réunion du Conseil d'administration du FIEP du mois de mars 2019;
- Toute demande acheminée après ces dates est reportée automatiquement à la prochaine réunion du Conseil d'administration du FIEP.
- Toute demande acceptée par le FIEP doit avoir le logo du FIEP affiché sur les items produits avec les subventions obtenues.
- Il est préférable de pré approuver toute dépense liée à une subvention du FIEP (montant et façon d'acheter) avec le Directeur exécutif de la Faculté de Pharmacie, Danny Sohler ([directeur.executif@pha.ulaval.ca](mailto:directeur.executif@pha.ulaval.ca)) au poste 8333. Tout remboursement associé à une subvention du FIEP doit être demandé à la direction exécutive de la Faculté de pharmacie (2668-B VND) en présentant une pièce justificative (facture).
- Il a été résolu par le Conseil d'administration du FIEP que toute demande liée à de la nourriture pour une activité quelconque sera jugée non-recevable. Toute demande de subvention effectuée après l'acquisition de biens peut être refusée.
- Les informations concernant la constitution et le financement du FIEP ou l'utilisation des fonds par les années passées se trouvent sur la page du FIEP du site Web de la Faculté de pharmacie <https://www.pha.ulaval.ca/FIEP>
- Les demandes de subvention au FIEP doivent être effectuées dans un but durable d'investissement ou favoriser l'avancement pédagogique de l'ensemble des étudiants de la Faculté de pharmacie. Une liste d'exemples se trouve en annexe de ce document.
- Toute demande de nature tri-facultaire doit être acheminée au Comité des sciences de la santé par le biais du site Web (<https://www.css.ulaval.ca>)

# Demande de subvention au FIEP

# demande FIEP

<b>Identification du demandeur</b>	
Prénom et Nom	Année de scolarité
Courriel ulaval	
Je suis	

<b>Identification de la demande</b>	
Date de la demande	<i>(ex. : 10 juin 2014)</i>
Titre de la demande	
Bénéficiaires visés	
Cour(s) visé(s)	
Locaux visés	
Description de la demande	
<i>Au besoin, vous pouvez joindre un autre document pour résumer votre demande</i>	
<b><u>Important</u></b>	
<i>Toutes les soumissions ou documents pertinents à cette demande doivent être joints à ce formulaire</i>	

<b>Identification des coûts</b> <i>(joignez une soumission plus complète au besoin ou s'il manque de l'espace)</i>			
QTÉ	ITEM	COÛT UNITÉ	COÛT TOTAL
<b>COÛT TOTAL DES ITEMS</b>			

<b>Réservé au Conseil d'administration du FIEP</b>			
Date de traitement par le CA			
Résultat	Accordé	Refusé	Reporté
Montant alloué			
Commentaires			
Source de la subvention	Classe 450 UL	Projet FO FUL	

## **Annexe – Exemple de demandes valides pour le FIEP**

Ce qui suit est une liste non-exhaustive d'exemples de demandes de subventions valides et invalides. Malgré la présentation de cette liste, le Conseil d'administration du FIEP juge chaque demande selon le contexte qui lui est présenté et selon les fonds disponibles au moment de la soumission de la demande de subvention. N'hésitez pas à écrire à l'adresse [fiep@pha.ulaval.ca](mailto:fiep@pha.ulaval.ca) afin de recevoir des précisions sur quelconque demande.

### Investissement durable servant la collectivité

- **Exemples valides**
  - Achat de matériel de laboratoire;
  - Participation financière à des modifications mobilières d'un local d'enseignement;
  - Participation financière à des demandes tri-facultaires du Comité des sciences de la santé pour le pavillon Ferdinand-Vandry;
  - Renouvellement de licences informatiques accessibles ou offrant des services à tous les étudiants;
  - Achat de matériel informatique et multimédia accessibles à tous les étudiants;
  
- **Exemples invalides**
  - Achat d'un ordinateur pour un étudiant ou un professeur en particulier;
  - Participation financière à un laboratoire de recherche en particulier;
  - Toute demande pour meubler un local d'association étudiante à moins qu'il n'y ait une possibilité facilitante de le louer par la collectivité (salle de réunion par exemple);

### Avancement pédagogique de l'ensemble des étudiants

- **Exemples valides**
  - Engagement d'acteurs pour le tournage d'une capsule vidéo pédagogique;
  - Achats de livres de références accessibles à tous les étudiants;
  - Achats de médicaments<sup>1</sup> pour une activité ponctuelle;
  - Participation financière à des activités pour encadrer les cours ou les stages offerts aux étudiants de la Faculté de pharmacie;
  - Participation à l'engagement d'un conférencier de grande renommée;
  
- **Exemples invalides**
  - Payer un repas aux participants d'une activité de conférence-midi;
  - Payer les notes de cours aux étudiants;
  - Demande pour payer les frais liés à un congrès ou colloque pour un étudiant ou un groupe d'étudiants;
  - Participation à une activité de nature sociale (party, etc.);

---

<sup>1</sup> Toute demande impliquant des médicaments doit être encadrée par un pharmacien membre du personnel enseignant de la Faculté de pharmacie.